

Paris, le 19 septembre 2011

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**de Claudy LEBRETON, Président de l'ADF**

**Les propositions du rapport de Peretti ne règlent rien au fond**

Jean-Jacques de PERETTI vient de rendre publiques les conclusions de la mission relative à la clarification des compétences qui lui avait été confiée en décembre dernier par le président de la République.

Claudie LEBRETON, président de l'ADF apprécie l'approche pragmatique du rapporteur sur la mise en œuvre du volet clarification des compétences. Il reconnaît que ses remarques et une partie de ses propositions ont été reprises par le rapporteur. Au-delà des scénarii esquissés par le rapport, ce qu'il faut retenir, c'est l'idée générale que les régions et les départements doivent pouvoir organiser librement, avec souplesse leurs compétences pour mieux s'adapter aux spécificités de leurs territoires. Le rapporteur a souligné qu'en outre l'Etat devait cesser de se mêler de tout.

S'agissant de l'élaboration des schémas, Claudie LEBRETON note avec satisfaction que le rapport insiste non seulement sur la consultation des citoyens, des usagers des services publics locaux, mais aussi sur la mobilisation des nouvelles technologies pour démultiplier les effets de ce moment clef de la démocratie locale.

Cependant, au-delà des convictions exprimées par Jean-Jacques de PERETTI qui font écho aux préoccupations des élus locaux, ce rapport ne règle rien sur le fond. La détermination des schémas repose sur des élus - les conseillers territoriaux - dont l'ADF ne veut pas. En effet, une immense majorité des départements de France est hostile à ces élus hybrides.

De plus, à supposer que la réforme soit appliquée, cette répartition n'interviendra qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ! La crise financière aura conduit à une spécialisation des compétences subie plutôt que voulue. Surtout, la définition de ces schémas aura été précédée en 2012-2013 par la négociation des Contrats de plan Etat-Région et des programmes opérationnels européens qui ne manqueront pas de rigidifier une bonne partie de l'action locale jusqu'en 2020.

Avec une loi de réforme des collectivités territoriales mal conçue, adoptée de peu, un calendrier peu cohérent, les préconisations de M. de PERETTI sont malheureusement insuffisantes pour régler le sujet essentiel des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Retrouvez sur [www.departement.org](http://www.departement.org) ce communiqué de presse.

Contact presse : **Nadia SALEM**  
Tél. 01.45.49.60.43 – P. 06.76.73.64.01  
[nadia.salem@departement.org](mailto:nadia.salem@departement.org)